



## L'ÉDUCATION, COLLOQUE DE L'ALLIANCE

**26<sup>e</sup> COLLOQUE PÉDAGOGIQUE**  
26 et 27 mars 2026 • Palais des congrès de Montréal

### L'ÉDUCATION, UNE RICHESSE À PROTÉGER

C'est sous ce thème que se tiendra le 26<sup>e</sup> colloque pédagogique de l'Alliance, les 26 et 27 mars 2026. Notez bien ces dates à votre agenda !

La conférence d'ouverture, animée par Isabelle Craig, réunira Josée Legault, Maxim Fortin et Stéphane Bellavance. Surveillez la sortie des programmes, distribués dans les établissements à compter du 19 janvier.



## HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Le secrétariat de l'Alliance sera fermé à compter de 15 h ce vendredi 19 décembre et ouvrira à 9 h, le lundi 5 janvier.



# FIERTÉ, GRATITUDE ET REPOS BIEN MÉRITÉ

À l'approche de Noël, je tiens à m'adresser à chacune et chacun d'entre vous avec une immense gratitude. Cette année encore, grâce à votre engagement, votre enthousiasme et votre confiance, l'Alliance a affirmé ses valeurs et renforcé sa détermination. Vous pouvez être fières, fiers du chemin parcouru : il témoigne de votre énergie à faire avancer notre organisation, à nourrir nos projets et à contribuer, chacune et chacun à votre manière, à notre réussite collective.

Je suis profondément honorée de présider un syndicat aussi dynamique et solidaire. Vous avez fait preuve d'un sens du partage précieux et d'une capacité d'innovation qui nous inspirent au quotidien. Ensemble, nous avons relevé des défis, ouvert de nouvelles perspectives et renforcé les liens qui nous unissent.

À présent, il est temps de lever un peu le pied. Après un automne dense et exigeant, je vous invite de tout cœur à vous offrir un repos bien mérité. Ces fêtes sont l'occasion de retrouver vos proches, de partager avec elles et eux des moments chaleureux et de savourer la douceur de cette période. Prenez ce temps pour vous ressourcer, célébrer ce qui compte vraiment et revenir, en début d'année, avec l'envie renouvelée de poursuivre nos ambitions communes.

Je vous souhaite un Noël lumineux, rempli de joie, de sérénité et d'affection. Que la nouvelle année vous apporte santé, énergie et réussite dans tous vos projets. Quant à moi, je me réjouis déjà de vous retrouver en pleine forme, prêtes et prêts à écrire ensemble les prochaines pages de l'histoire de l'Alliance.

Merci pour votre engagement indéfectible, votre esprit d'équipe et votre confiance. Ces vœux sont aussi l'expression de ma fierté et de mon immense reconnaissance envers chacune et chacun d'entre vous.



Très belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous !



**Catherine Beauvais St-Pierre, présidente**

— BIS<sup>é</sup>  
**17**



Même le père Noël  
sait reconnaître  
qui a l'école publique à cœur !

Joyeuses  
fêtes !





## ÉDUCATION DES ADULTES

# QUATRIÈME ÉTAPE DE PLACEMENT — JANVIER 2026

La 4<sup>e</sup> étape de placement de l'année 2025-2026 se déroulera par séance d'affectation par internet (SAI), **du 13 janvier (00 h 01) au 14 janvier 2026 (23 h 59)**.

L'affectation aura lieu le 15 janvier 2026, la date d'entrée en fonction est le 19 janvier 2026 ou à une date ultérieure.

**Contrairement aux années antérieures, il n'y aura qu'une seule SAI.** Les postes relancés à la suite d'un désistement d'un poste de moins de 20 heures par semaine pour l'obtention d'un poste de 20 heures par semaine seront donc affichés à la SAI hebdomadaire suivant l'assemblée.

**NOTE 1 :** Les règles d'affectation demeurent les mêmes. Par conséquent, vous pourrez lors de la séance choisir et obtenir dans le respect de vos priorités d'emploi (listes confondues) un poste de 20 heures dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- 1)** Vous n'avez aucune affectation au moment où vous postulez sur SAI ; **OU**
- 2)** Vous n'aurez aucune affectation à compter du 19 janvier 2026 ou à la date de début du poste convoité figurant sur l'affichage ; **OU**
- 3)** Vous avez obtenu un poste de moins de 20 heures par semaine à l'une des assemblées précédentes (août, septembre ou décembre) et vous souhaitez vous en désister afin d'obtenir un poste de 20 heures par semaine, et ce, peu importe sa durée (date de fin du poste).

Considérant qu'il n'y a qu'une seule séance, vous devrez également choisir des postes de moins de 20 heures si vous êtes disponible à la date d'entrée en fonction indiquée à l'affichage. Il est à noter que les postes de francisation et francisation alpha dont les inscriptions relèvent de Francisation Québec seront affichés uniquement pour le mois de janvier 2026, et réaffichés, le cas échéant, lors de l'assemblée spéciale francisation qui aura lieu **du 27 janvier (00 h 01) au 28 janvier 2026 (23 h 59)**.

**NOTE 2 :** Si vous choisissez un poste ou une combinaison de postes dans votre élargissement de champ, assurez-vous que le nombre d'heures que vous pouvez obtenir dans votre champ d'origine (poste et combinaison de postes) est moins élevé que le nombre d'heures que vous pouvez obtenir avec le ou les postes de votre élargissement de champ. Dans le cas contraire, le CSSDM ne pourra pas vous attribuer ce ou ces postes [11-2.09 section 9 3 d) de la *Convention collective locale*].

**NOTE 3 :** En cas de doute sur votre admissibilité à obtenir un tel poste, **mieux vaut postuler si vous convoitez ce type de poste.** Lors de l'affectation, le CSSDM devra s'assurer du respect des dispositions de la *Convention collective locale* pour l'octroi des postes. Toutefois, vous ne pourrez pas vous désister d'un poste que vous avez choisi lors de l'une ou l'autre des séances d'affectation par internet; vous devrez l'assumer si on vous l'octroie. Assurez-vous de vérifier vos choix avant la fin de chacune des séances.

**NOTE 4 :** Si vous souhaitez jumeler des postes, **assurez-vous d'inscrire le code approprié correspondant au type de jumelage désiré.** Nous vous invitons à consulter la procédure de jumelage dans le site SAI. Nous vous rappelons que vous ne pouvez pas jumeler un poste de votre champ d'origine avec un poste de votre ou vos élargissements de champ. Si tel est votre souhait, vous devez recourir à la procédure prévue pour compléter votre tâche, voir la prochaine note.

**NOTE 5 :** Si vous souhaitez compléter votre tâche (poste dans votre champ d'origine) avec un poste de votre élargissement de champ, conformément à la clause 11-2.09 section 9 3 e) de la *Convention collective locale*, vous devrez faire parvenir un courriel à madame Leïla Nouali à l'adresse [noualile@csdm.qc.ca](mailto:noualile@csdm.qc.ca) afin de l'informer du ou des postes que vous souhaitez obtenir pour ce faire. Après avoir attribué les postes aux enseignant-e-s des listes de priorité et de rappel, le CSSDM attribuera, le cas échéant, les compléments de tâche selon l'ordre d'inscription sur les listes de priorité et de rappel confondues.

**NOTE 6 :** Vous pouvez exercer vos priorités d'emploi jusqu'à concurrence de 22 heures par semaine, sans dépasser les 800 heures sur une base annuelle.

**NOTE 7 : Vous n'êtes pas limité-e dans le nombre de postes sur lesquels vous pouvez poser votre candidature.** Vous pouvez faire autant de choix parmi les postes disponibles dans votre ou vos spécialités. Afin de maximiser vos chances, le nombre de postes choisis devrait être au moins équivalent au rang que vous occupez sur la liste confondue.



Pour plus de détails sur le fonctionnement des assemblées de placement, veuillez consulter le guide sur les assemblées de placement à l'EDA.

● **Chantal Forcier, conseillère**

## FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

# LISTE DE PRIORITÉ ET BASSINS — SAI MIXTE — CONTRATS DES 100 DERNIERS JOURS



L'affichage de la majorité des contrats pour les 100 derniers jours de l'année scolaire 2025-2026 aura lieu à compter **de 15 h le lundi 19 janvier, jusqu'à 9 h le mercredi 21 janvier**. Il s'agit d'une séance d'affectation par internet (SAI) mixte et élargie. La date d'entrée en fonction prévue est le 27 janvier.



Le calendrier des séances d'affectation est disponible sur le site SAI du Centre de services scolaire de Montréal.

● **Leslie Lemberger, conseillère**

# BUDGET DE PERFECTIONNEMENT 2025-2026

La totalité des sommes allouées pour le perfectionnement des enseignant-e-s est disponible au budget du Comité local de perfectionnement (CLP) de chaque établissement. Les comités sont donc en mesure de répondre aux demandes de formation des profs. Rappelons que ces sommes sont déterminées par le Comité paritaire de perfectionnement des enseignantes et enseignants (CPPE) en fonction du nombre prévu d'enseignant-e-s équivalents temps plein (ETP).

## MONTANT TOTAL DÉCENTRALISÉ POUR LE PERFECTIONNEMENT RÉGULIER :

FGJ	EDA	FP
226,57 \$	343,44 \$	751,45 \$

Comme par le passé, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) alloue aux centres de services scolaires des sommes pour couvrir des besoins particuliers de formation, notamment en lien avec l'amélioration du français (volet 2 de la mesure 15001). Ces sommes sont aussi gérées par le CLP et les montants sont également déjà disponibles. Pour chaque secteur

d'enseignement, la somme disponible équivaut à 26,53 \$ par ETP.

Finalement, la mesure 15084 alloue des montants permettant de financer des formations en lien avec les technologies numériques. Les sommes décentralisées varient en fonction des secteurs :

FGJ	EDA	FP
18,75 \$	18,75 \$	101,77 \$

Sachez que vous pouvez retrouver toutes les informations relatives aux différents montants dévolus au perfectionnement pour votre établissement en consultant le site Web de l'Alliance.

Pour toute question relative au perfectionnement, n'hésitez pas à communiquer avec l'un des soussignés.

● **Eric Girard, vice-président  
Jean-François Audet, conseiller**



## PRIMES D'ASSURANCE — MODIFICATIONS

Comme tous les ans, l'assureur procède aux calculs des taux qui s'appliqueront pour la prochaine année. Les projections tiennent compte des différentes caractéristiques des membres de la Fédération autonome de l'enseignement (moyenne d'âge, composition démographique et utilisation du régime). En outre, dans le renouvellement des taux applicables, Beneva doit aussi prendre en considération divers facteurs (hausse des prix des médicaments, augmentation des coûts des soins de santé et articles médicaux) et de l'observation d'une tendance à la hausse des cas d'invalideur de longue durée.

Pour ces raisons, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les primes d'assurances ont été modifiées selon la grille en page 4. Les augmentations varient selon le salaire, la protection d'assurance et le choix de régime de la personne adhérente.

## RAPPEL DES RÈGLES DE PARTICIPATION DU RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, vous pouvez modifier votre choix de régime d'assurance maladie en tout temps après l'atteinte du délai minimal de participation prévu au contrat sans avoir à présenter de preuves d'assurabilité. Vous pouvez modifier votre choix de régime d'assurance maladie que ce soit vers un régime moins généreux ou vers un régime plus généreux, sans égard à votre état de santé. Il n'y a pas de date limite pour effectuer un nouveau choix. Les changements peuvent être effectués en remplissant le formulaire d'adhésion ou de modification et en le remettant à votre employeur. La modification de régime maladie entrera en vigueur à compter du premier jour de la période de paie suivant la réception de la demande par l'assureur.

● **Caroline Brodeur, conseillère**



## RAPPEL — FORMATION SYNDICALE

### MON RÔLE DE PERSONNE DÉLÉGUÉE

— TOUS LES SECTEURS

— CAF

— PH

Cette session de formation, réservée exclusivement aux personnes déléguées des établissements, se tiendra **le mardi 20 janvier 2026 de 9 h 30 à 15 h 30**, aux bureaux de l'Alliance.

Pour permettre la libération des participantes et participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 9 janvier 2026** en utilisant ce formulaire.

● **Patrick Trottier, vice-président  
Jehanne Blaise, vice-présidente**



## RECONNAISSANCE DES MODULES EN FP

— FP

Cette session de formation destinée uniquement aux enseignant-e-s de la formation professionnelle se tiendra **le jeudi 22 janvier 2026, de 12 h 30 à 16 h 30**, aux bureaux de l'Alliance. Un dîner sera servi sur place.

Pour permettre la libération des participantes et participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 9 janvier 2026** en utilisant ce formulaire.

● **Eric Girard, vice-président  
Vincent Hamel-Davignon, conseiller**



**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS DE FORMATION, CONTACTER MELISSA HERNANDEZ PAR COURRIEL : [formation@alliancedesprofs.qc.ca](mailto:formation@alliancedesprofs.qc.ca).**

## PRIMES D'ASSURANCE — MODIFICATIONS (SUITE)

RÉSUMÉ DES TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS <sup>1</sup>					
GARANTIES D'ASSURANCE	TAUX ACTUELS AU 01 / 01 / 2025 <sup>2</sup>	TAUX DE RENOUVELLEMENT AU 01 / 01 / 2026 <sup>2</sup>			
					Variation
<b>Vie de base de l'adhérent — <i>1<sup>ers</sup> 10 000\$ obligatoires avec droit de retrait (selon le montant d'assurance)</i></b>	<b>Facultative</b>	<b>Premiers 10 000\$ obligatoires</b>			
i) 10 000 \$	0,44 \$	0,49 \$			11,4 %
ii) 25 000 \$	1,10 \$	1,23 \$			11,4 %
<b>Vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge — <i>Facultative (par famille)</i></b>	<b>0,74 \$</b>	<b>0,81 \$</b>			9,5 %
<b>Vie additionnelle de la personne adhérente ou de la personne conjointe (par 1 000 \$ d'assurance)</b>		<b>Homme</b>		<b>Femme</b>	
– Moins de 34 ans		Non-fumeur	0,017 \$	Fumeur	0,029 \$
– 35 à 39 ans		Non-fumeur	0,024 \$	Fumeur	0,033 \$
– 40 à 44 ans		Non-fumeur	0,035 \$	Fumeur	0,055 \$
– 45 à 49 ans		Non-fumeur	0,058 \$	Fumeur	0,090 \$
– 50 à 54 ans		Non-fumeur	0,095 \$	Fumeur	0,143 \$
– 55 à 59 ans		Non-fumeur	0,154 \$	Fumeur	0,235 \$
– 60 à 64 ans		Non-fumeur	0,286 \$	Fumeur	0,373 \$
– 65 à 69 ans		Non-fumeur	0,405 \$	Fumeur	0,528 \$
– 70 à 74 ans		Non-fumeur	0,503 \$	Fumeur	0,658 \$
– 75 ans et plus		Non-fumeur	1,084 \$	Fumeur	1,418 \$
Non-fumeuse					
– Moins de 34 ans			0,007 \$		0,014 \$
– 35 à 39 ans			0,011 \$		0,014 \$
– 40 à 44 ans			0,014 \$		0,022 \$
– 45 à 49 ans			0,022 \$		0,037 \$
– 50 à 54 ans			0,055 \$		0,082 \$
– 55 à 59 ans			0,082 \$		0,124 \$
– 60 à 64 ans			0,124 \$		0,191 \$
– 65 à 69 ans			0,176 \$		0,270 \$
– 70 à 74 ans			0,219 \$		0,335 \$
– 75 ans et plus			0,473 \$		0,723 \$
<b>Salaire de longue durée — <i>Obligatoire (en % du salaire annuel)</i></b>	<b>1,586 %</b>	<b>1,379 %</b>			-13,1 %
<b>Assurance maladie — <i>Obligatoire</i></b>					
<b>– Maladie 1</b>					
Individuelle	54,59 \$	59,76 \$			9,5 %
Monoparentale	79,70 \$	87,25 \$			9,5 %
Familiale	131,23 \$	143,66 \$			9,5 %
<b>– Maladie 2</b>					
Individuelle	75,25 \$	82,39 \$			9,5 %
Monoparentale	113,42 \$	124,17 \$			9,5 %
Familiale	183,98 \$	201,41 \$			9,5 %
<b>– Maladie 3</b>					
Individuelle	102,13 \$	111,81 \$			9,5 %
Monoparentale	153,59 \$	168,15 \$			9,5 %
Familiale	244,79 \$	267,98 \$			9,5 %
<b>– Maladie 4</b>					
Individuelle	123,62 \$	135,43 \$			9,6 %
Monoparentale	186,21 \$	204,01 \$			9,6 %
Familiale	298,28 \$	326,80 \$			9,6 %

**1.** La taxe de vente provinciale (9% au Québec) doit être ajoutée à ces primes. La prime payable par la personne adhérente correspond à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la contribution de l'employeur.

**2.** Il y a un congé de primes partiel applicable au régime d'assurance vie de l'adhérent, d'assurance vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge, d'assurance salaire de longue durée et au régime d'assurance maladie, et ce, pour toute l'année.

# LES PORTRAITS DE CLASSES DE LA DIRECTION



Plusieurs profs ont récemment reçu des requêtes de leur direction liées aux portraits de classe. Certaines directions leur ont demandé de remplir des outils de compilation de données, très élaborés, ce qui exige énormément de temps et de ressources pour le personnel enseignant. Cela peut donc occasionner une surcharge de travail, puisqu'on vous demande de poser un jugement précis et pointu sur l'ensemble de vos élèves. La reconnaissance dans la tâche n'est également pas toujours au rendez-vous.

Selon notre analyse, ce type de demande est encadré par l'*Entente nationale* et peut être assimilable à des fonctions générales des enseignant·e·s. En effet, l'article 8-2.01 de l'*Entente nationale* prévoit que l'une des attributions caractéristiques de l'enseignant·e est « d'évaluer le rendement et le progrès des élèves qui lui sont confiés et d'en faire rapport à la direction de l'école et aux parents selon le système en vigueur ». Cependant, ce système est soumis au Comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école (CPEPE), toujours selon les dispositions de l'*Entente nationale*, qui s'arriment ici à la *Convention collective locale*.

## CONSULTATION OBLIGATOIRE EN CPEPE

Dans cette optique, la direction ne peut imposer son modèle de portrait de classe sans préalablement consulter le CPEPE de l'école. Cette consultation doit être réelle, de bonne foi, et donner un délai raisonnable de réponse. Alors, si le travail demandé par la direction est lourd, long, pas assez reconnu dans la tâche, les profs siégeant au CPEPE de votre école doivent le signaler à la direction dans le cadre de leurs travaux. Dans plusieurs établissements, les directions ont revu leurs exigences à la suite d'une telle consultation. Il pourrait également être opportun de sensibiliser la direction à la possibilité de concentrer le travail de consignation plus exhaustif sur les élèves que l'on perçoit comme vulnérables, à risque ou encore les élèves handicapé·e·s, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dûment reconnu·e·s. Certaines directions se sont montrées ouvertes à cette éventualité.

En cas de problèmes liés au processus de consultation lié aux portraits de classe, aux exigences de votre direction ou même au manque de reconnaissance dans la tâche pour effectuer

le travail demandé, n'hésitez pas à solliciter le soutien de l'Alliance, en écrivant à [info@alliancedesprofs.qc.ca](mailto:info@alliancedesprofs.qc.ca).

 ● **Sébastien Bergeron, conseiller**

# PLACE À LA RELÈVE !

Le mercredi 3 décembre, une vingtaine d'enseignant·e·s de la formation générale des jeunes ont assisté à une formation, pour apprendre à reconnaître leurs droits, à débroussailler le vrai du faux concernant le fameux « droit de gérance » et les responsabilités de la direction. Elles et ils ont aussi découvert les leviers qui existent, dans nos écoles, pour assurer un climat de travail sain, un partage des pouvoirs démocratiques et une charge de travail contrôlée, et ont appris à les utiliser. La journée a été riche en apprentissages et en chaleur humaine. La relève est prête !

L'Alliance est reconnaissante d'avoir pu vous rencontrer et vous accorder une pause dans le chamboulement que sont les premiers contrats.



● **Jehanne Blaise, vice-présidente**

## APD DU 9 DÉCEMBRE 2025

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025-2026

Les prévisions budgétaires ont été présentées aux personnes déléguées, qui les ont adoptées.

### COMITÉ D'ÉLECTION

L'Assemblée des personnes déléguées a procédé à la nomination d'une nouvelle membre et d'un nouveau membre au Comité d'élection pour pourvoir des postes vacants. Il s'agit de Nathalie Lefebvre, de l'école Saint-Jean-de-la-Lande et de Sébastien Lucéro, de l'école Le Vitrail.

### BEDFORD

Les membres du Conseil d'administration ont profité de cette assemblée pour faire le point sur la situation des enquêtes liées à l'école Bedford et pour répondre aux questions des personnes déléguées.

### RELATIONS DE TRAVAIL AVEC LE CSSDM

Un retour sur le grand dîner syndical du 3 décembre, qualifié de succès, a été fait. Les grandes lignes sur la suite du plan d'action lié aux relations de travail problématiques avec le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ont été présentées.

[Consulter les décisions de l'APD.](#)



# LE CSSDM N'ÉCOUTE PAS LES PROFS ! IL EST TEMPS DE SE FAIRE ENTENDRE.

